



**LYCEE PIERRE DU TERRAIL
38530 PONTCHARRA**

LYCEE PIERRE DE TERRAIL A PONTCHARRA
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES

VOYAGE A CALUSO (ITALIE) **DU LUNDI 19
MARS AU VENDREDI 23 MARS 2018**

I) Objet du marché :

- Voyage pédagogique à **CALUSO (Italie) du lundi 19 mars au vendredi 23 mars 2018**

II) Procédure de passation et identification de la personne publique :

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Ce marché concerne une dépense qui sera engagée au titre du **budget 2018** du **lycée Pierre du Terrail 38530 PONTCHARRA**

- Personne responsable du marché : Monsieur le proviseur du lycée Pierre du Terrail
- Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du lycée Marie Reynoard 38190 VILLARD-BONNOT
- Gestionnaire : Catherine HAMON

III) Descriptif de la prestation :

VOYAGE A CALUSO (ITALIE) EN BUS

Nombre d'élèves : 22 (1 car)

Nombre d'accompagnateurs : 2

Lieu du séjour : CALUSO

Mode de transport : autocar

Type(s) d'accueil : familles (déjà sélectionnées car échange en cours)

Intégrer obligatoirement dans le tarif une assurance annulation élèves permettant le remboursement aux familles entre autres en cas de maladie

JOUR	DESCRIPTIF	PRESTATIONS A PREVOIR
Lundi 19 mars	<p>- Départ à 8 h de Pontcharra</p> <p>Pique-niques fournis par les parents</p> <p>- Arrivée à Caluso vers 12 h (Visite de la ville selon horaire d'arrivée).</p> <p>- Après-midi dans les familles d'accueil pour les élèves</p> <p>-Dîner dans les familles d'accueil</p> <p>Dîner et hébergement des 2 enseignants à l'hôtel (si possible à Caluso)</p>	<p>COUT DU TRANSPORT PONTCHARRA CALUSO ALLER-RETOUR BUS A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p>

<p>Mardi 20 mars</p>	<p>Petits-déjeuners élèves dans les familles d'accueil</p> <p>Petits déjeuners des 2 enseignants à l'hôtel</p> <p>Matin : Récupération des élèves au lycée avec le bus et trajet jusqu'au LAC DE CANDIA</p> <p>ACTIVITES SPORTIVES SUR PLACE + VIVERE I PARCHI : activité de laboratoire autour de l'écosystème lacustre.</p> <p>Repas : Pique-niques fournis par les familles d'accueil</p> <p>Panier repas fournis par l'hôtel pour les enseignants</p> <p>Transport en bus jusqu'au lycée et retour dans les familles d'accueil pour les élèves</p> <p>Dîner et hébergement des 2 enseignants en hôtel</p>	<p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>TRANSPORT A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A RESERVER ET A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p>
<p>Mercredi 21 mars</p>	<p>Petit déjeuner des 2 enseignants à l'hôtel</p> <p>Récupération des élèves au Lycée et direction Turin pour la journée :</p> <p>1) visite guidée de la ville 2) visite du Musée Egyptien</p> <p>Repas : Pique-niques fournis par les familles d'accueil pour les élèves</p> <p>Paniers repas fournis par l'hôtel pour les 2 enseignants</p> <p>Retour jusqu'au lycée en bus puis familles d'accueil pour les élèves</p> <p>Dîner et nuitée à l'Hôtel des 2 enseignants</p>	<p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>TRANSPORT ALLER RETOUR A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE LES 2 VISITES</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p>
<p>Judi 22 mars</p>	<p>Petit déjeuner des 2 enseignants à l'hôtel</p> <p>Matin : cours au lycée Martinetti</p> <p>Repas sur place: Pique-niques fournis par les familles d'accueil pour les élèves</p>	<p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p>

	<p>Paniers repas fournis par l'hôtel pour les 2 enseignants</p> <p>Après-midi : récupération des élèves au lycée puis visite en bus organisée avec le lycée (géologie proche Ivree ou château de Masino)</p> <p>Retour jusqu'au lycée en bus puis familles d'accueil pour les élèves</p> <p>Dîner et nuitée à l'Hôtel des 2 enseignants</p>	<p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p>
Vendredi 23 mars	<p>Petit déjeuner des 2 enseignants à l'hôtel</p> <p>Matin : récupération des élèves au lycée puis départ en bus pour Alba ou Turin</p> <p>option 1 : Visite de l'usine Feirero à Alba</p> <p>option 2 : visite guidée de l'usine FIAT Mirafiori (Réservation visite à faire au plus tôt en ligne pour les groupes scolaires)</p> <p>Paniers repas fournis par l'hôtel pour les 2 enseignants</p> <p>Après-midi : visite guidée du centre historique d'Alba</p> <p>ou visite libre du parc du Valentino à Turin</p> <p>départ maxi 18h00</p> <p>Retour au Lycée Pierre du Terrail à Pontcharra pour 20h30</p>	<p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>TRANSPORT A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>COUT A ESTIMER</p> <p>COUT A ESTIMER</p> <p>Le lycée fera son choix en fonction du coût de chacune des options et de la disponibilité</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE</p> <p>COUT A ESTIMER. Le lycée fera son choix ALBA ou TURIN en fonction du coût</p>

Tout ce qui est libellé « Payant » ou à intégrer dans l'offre doit être pris en charge par le voyageur

L'offre de prix intégrera les transports Aller et Retour de Pontcharra aux lieux d'hébergement en Italie, les transports sur place, les visites (il n'est pas possible de retenir une offre si le prix de la visite ou du spectacle n'est pas clairement fixé), les petit-déjeuners et repas tels que mentionnés dans le programme ci-dessus et les hébergements à l'hôtel des accompagnateurs.

SI UNE VISITE EST IMPOSSIBLE A ORGANISER OU DOIT ETRE MODIFIEE (MODALITES, DATES ET HORAIRES), LE VOYAGISTE PRENDRA CONTACT AVEC LE COORDONNATEUR DU VOYAGE POUR PROPOSER UNE SOLUTION

ALTERNATIVE QUI DEVRA ETRE VALIDEE PAR L'ETABLISSEMENT AVANT LE CHOIX DEFINITIF DU PRESTATAIRE RETENU.

L'ETABLISSEMENT SE RESERVE LE DROIT DE REDUIRE LE NOMBRE DES VISITES PAYANTES SI LE COUT PAR PARTICIPANT SE REVELE TROP ELEVE.

Une fois retenu, l'organisme s'engage à informer l'enseignant responsable de toutes les modalités mises en place pour l'organisation de ses visites 15 jours avant le départ par une discussion téléphonique avec l'enseignant responsable du voyage. Les informations transmises aux sites de visite et aux hébergements devront être identiques à celles fournies à l'enseignant responsable.

Le voyageur mettra à disposition de l'enseignant une personne référente tout au long du voyage et ses coordonnées téléphoniques directes ; cette personne référente sera disponible en cas d'urgence et/ou de problème, notamment désaccord sur les modalités de visites.

Les prix proposés sont fermes et définitifs, exprimés en euros à l'aide du DPGF. Sont également inclus dans le prix : les péages, les frais de stationnement, les frais de repas des conducteurs ainsi que leur hébergement....et les assurances annulation, adhésion Aucune prestation ne pourra faire l'objet d'une rémunération supplémentaire.

La mention « gratuit » pour les accompagnateurs est proscrite.

- Indiquer le prix global de la prestation et le prix par participant, qu'il soit élève ou accompagnateur.
- **Le prix global doit impérativement intégrer l'assurance annulation (remboursement en cas de maladie de l'élève)+ l'assurance annulation classique.**

- 1) Les variantes concernant le programme doivent être validées par l'Etablissement
- 2) L'entreprise devra être agréée (tourisme, jeunesse et sports...).

IV) Date limite de dépôt de l'offre :

Elle est fixée au **10/11/17 à 12h00**, le cachet de la poste faisant foi, sous pli cacheté portant la mention « **Marché à procédure adaptée, Voyage Caluso 2018** » « **NE PAS OUVRIR** », à l'adresse suivante :

LYCEE PIERRE DU TERRAIL
Service intendance
Avenue du lycée
BP 34
38530 PONTCHARRA

- Pour tous renseignements sur le programme s'adresser à :

Mme PERELLI : stefiperrelli@gmail.com ou Mme MURAZZANO
nathalie.murazzano@gmail.com

- Pour tout renseignement administratif s'adresser à Mme HAMON :
Catherine.Hamon@ac-grenoble.fr

V) Contenu de l'offre :

- les obligations

L'offre est écrite en langue française.

Le dossier comprend :

- L'acte d'engagement (ATTRI1)
- Le DPGF
- Le mémoire

VI) Transports

Si l'organisme sous-traite le transport à un organisme tiers, il devra veiller à ce que les véhicules utilisés soient d'un modèle confortable et en parfait état d'entretien et de propreté. L'équipement doit être conforme à la législation en vigueur et ce, notamment en matière de sécurité.

Les chauffeurs devront respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne les temps de conduite. Chaque personne devra bénéficier d'une place assise avec ceinture de sécurité.

Les personnes transportées sont placées sous la responsabilité de l'organisme pendant toute la durée du transport et la responsabilité de la personne responsable du marché ne peut être évoquée en cas d'accident ou incident survenu à l'occasion du transport, même lors de la prise en charge.

L'organisme s'engage à assurer auprès de sociétés d'assurances, la réparation intégrale des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers qui se produiraient à l'occasion de l'exécution du marché, mettant en cause sa responsabilité civile.

L'organisme s'engage également à garantir intégralement les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers qui se produiraient à ces mêmes occasions.

En cas de sous-traitance, le prestataire retenu pour le transport en bus devra être notifié au chef d'établissement ; s'il devait y avoir un changement, ce dernier devra être averti et donner son accord.

3) l'assurance

- L'offre contient une option d'assurance annulation individuelle.
- Indiquer également le coût de l'assurance annulation collective.

Pour ces 2 types d'assurance, le prestataire informe le lycée sur les prestations couvertes.

4) la sous-traitance

L'offre explicite les services sous traités le cas échéant.

VII) Critères d'attribution :

La commission évaluera les offres sur les critères suivants :

- Prix : 40%

- Qualité technique du dossier (références, mémoire, qualités d'organisation, adéquation de l'offre avec le programme demandé par le Lycée, explications sur les assurances...) : 60%

Seront immédiatement rejetés :

- les offres ne respectant pas le programme demandé par le Lycée ou les offres qui ne respectent pas le DGF et la demande de décomposition du prix.

Le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter les pièces manquantes.

- Les candidats dont les garanties professionnelles, par rapport à l'objet du marché, sont insuffisantes ou inacceptables.

VII) Condition de paiement :

Le règlement se fait par mandat administratif, avec virement dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Les factures seront établies en 3 exemplaires. Le montant TTC apparaîtra clairement et un RIB comportant les coordonnées IBAN et BIC de l'entreprise seront joints.

Un acompte de 60 % pourra être versé dès notification du marché, le reste sera payé 15 jours avant le voyage.

A Pontcharra, le 11 octobre 2017

Le Proviseur,

René-Paul SANCHEZ